



Conseil municipal du 14.5.2018

Motion : Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire au Grand-Saconnex

Vu l'art. 2 al. 3 de la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR, RS 704) qui prévoit que « Les chemins pour piétons desservent et relient notamment les zones résidentielles, les lieux de travail, les jardins d'enfants et les écoles, les arrêts des transports publics, les établissements publics, les lieux de détente et les centres d'achat » ;

Vu l'art. 6 al. 1 let. b LCPR qui donne compétence aux cantons d'assurer une circulation libre et si possible sans danger sur ces chemins ;

Vu l'art. 190 al. 4 de la Constitution genevoise (Cst-GE, RS-GE 2 00) prévoyant que l'Etat « encourage la mobilité douce » ;

Vu l'art. 1 al. 1 de la Loi sur la mobilité douce (LMD, RS-GE H 180) établissant la compétence du canton et des communes qui se doivent de développer des aménagements cyclables et des cheminements piétonniers afin d'offrir un réseau complet et sécurisé des déplacements des personnes à l'intérieur du canton et avec les régions voisines ;

Vu l'art. 3 al. 1 de la Loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCPR RS-GE L 160) qui prévoit que les chemins piétonniers desservent notamment les écoles ;

Vu l'art. 5 al. 1 LaLCPR précisant que les projets de plans directeurs fixant le réseau des chemins pour piétons sont dressés par la commune concernée sur la base des directives élaborées par le département ;

Vu le rôle des communes dans le domaine de la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école ;

Vu que le plan d'actions pour la mobilité douce 2015-2018 édité par le département de l'environnement, transports et agriculture (DETA)¹ prévoit la promotion des plans de mobilité douce auprès des établissements scolaires ;

Vu la motion M 2364 « Pour que Genève devienne un canton exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école » votée à l'unanimité du Grand Conseil genevois le 12 mai 2017² ;

Vu qu'en 2017 encore 564 accidents ont eu lieu en Suisse sur le chemin de l'école³ ;

Vu les quatre objectifs de base d'un plan de mobilité scolaire⁴ ;

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

- 1) de mettre en place un plan de mobilité scolaire au Grand-Saconnex, à la fois pour les écoles primaires l'accès au cycles d'orientation, ainsi qu'à l'école internationale;
- 2) de solliciter les structures et institutions nécessaires pour la mise en place du plan de mobilité scolaire.

¹ Disponible sous : https://www.ge.ch/conseil_etat/2013-2018/ppresse/doc/20151028-annexe2.pdf

² <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02364.pdf>

³ Selon les Statistiques des accidents de la route 2017, p. 32 (consultable sur :

<https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/documentation/donnees-des-accidents-de-la-suisse/analyses-statistiques/statistique-standard-2015.html>)

⁴ Voir sous : <http://www.mobilitescolaire.ch/>

Exposé des motifs

Les communes sont propriétaires des écoles primaires sur leur territoire et tenues de les entretenir afin de garantir de bonnes conditions d'apprentissage pour les enfants. La responsabilité des jeunes élèves durant les heures de classe est à la charge des enseignant-e-s. En dehors des heures scolaires, la responsabilité incombe aux parents. Mais la commune a également une responsabilité sur le chemin de l'école afin de garantir la sécurité des écolier-ère-s. Il n'est pas rare que des patrouilleuses ou des patrouilleurs scolaires soient mis-es en place pour la traversée d'axes à fort trafic individuel motorisé. Un plan de mobilité scolaire est un autre outil qui vise à améliorer la sécurité des enfants qui se déplacent à pied, en vélo ou en trottinette pour aller à l'école.

Un plan de mobilité scolaire c'est quoi ?

Un plan de mobilité scolaire (PMS) est une démarche participative menée avec les enseignant-e-s, parents, enfants et autres partenaires de l'école afin de connaître les habitudes de mobilité des écolier-ère-s sur le chemin de l'école. Il permet d'avoir un regard, tant des parents que des enfants, sur les points noirs des différents déplacements. Les conclusions permettent d'améliorer la sécurité sur certains chemins, qu'elle soit physique par le biais d'aménagements légers ou par des actions de prévention faits avec les enfants et les parents. Mais les PMS permettent également d'améliorer les conditions des espaces destinés aux bicyclettes et/ou trottinettes, ou à des zones de sécurité autour de l'école.

Qui participe à un plan de mobilité scolaire ?

Bien évidemment, les élèves des écoles participent au PMS. Les parents, les enseignant-e-s, les services des écoles et tous les autres partenaires collaborant au sein des écoles sont intégré-e-s d'une manière ou d'une autre au PMS.

Quels sont les objectifs d'un plan de mobilité scolaire ?

Cinq objectifs sont visés par une démarche PMS :

1. Un objectif de sécurité : améliorer la sécurité aux abords des écoles mais également sur le chemin de l'école. Rappelons que le 50% des accidents piétons qui touchent les enfants se font durant le déplacement vers ou depuis l'école selon les statistiques du Bureau de prévention des accidents (BPA).
2. Un objectif de santé : encourager une mobilité douce et active afin de prévenir des risques de santé liés à l'absence d'exercice physique. Les statistiques de l'OFSP⁵ démontrent que 19% des enfants suisses sont en surpoids. 7% des garçons sont obèses contre 4.9% des filles.
3. Un objectif d'amélioration de la qualité de vie : des solutions sont cherchées pour chaque école en fonction de ses caractéristiques propres afin d'améliorer la qualité de vie des quartiers dans lesquels elles se trouvent.
4. Un objectif environnemental : aller à l'école à pied, à bicyclette, en trottinette ou en rollers permet d'économiser de l'énergie mais également d'améliorer la qualité de l'air. La démarche d'un PMS vise également à échanger sur cette thématique avec les élèves, et de partager avec les parents et les enseignant-e-s sur les moyens de locomotion respectueux de l'environnement.

Quelles sont les étapes d'un plan de mobilité scolaire ?

Un PMS se déroule en cinq phases :

1. Enquête : réalisée auprès des parents, élèves, enseignant-e-s et partenaires de l'école.
2. Bilan : des résultats sont restitués sous forme numérique et cartographique. La perception des dangers par les parents et les enfants est mise en avant.
3. Recommandations : avec l'aide du BPA et de la perception des enfants, des recommandations sont faites avec visites de terrain.

⁵ Voir <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/koerpergewicht-bewegung/koerpergewicht/uebergewicht-und-adipositas.html>

4. Sensibilisation : Elle est faite auprès de l'ensemble des acteurs-trices de l'école par diverses actions.
5. Suivi et évaluation : mise en place des recommandations.

Où en sont les plans de mobilité scolaire en Suisse ?

Les PMS sont assez répandus dans certains pays comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne. En Suisse, c'est principalement dans la partie alémanique qu'ils sont le plus répandus. Néanmoins, nous trouvons des plans de mobilité scolaires qui ont également été réalisés en Suisse romande (par exemple à Sion ou Montreux). Dans notre canton, la Ville de Genève s'est dotée de plusieurs PMS⁶. Meyrin a également mis en place des plans de mobilité scolaire pour deux de leur établissement⁷.

Le parlement cantonal a reconnu l'importance de développer cet outil en votant à l'unanimité une motion en 2017 demandant que Genève devienne un exemple en matière de sécurité sur le chemin de l'école. Il est clairement demandé au Canton d'appuyer les communes qui développeront ce type de plan.

Compte tenu de ce qui précède, un plan de mobilité scolaire au Grand-Saconnex permettrait de connaître la structure des déplacements sur le chemin de l'école, de garantir la sécurité sur certains sites dont on ne se rend parfois pas compte de la dangerosité, et de rendre attentif-ve tous les acteurs-trices des écoles des bienfaits d'une mobilité active tant du point de vue de la santé que de l'environnement.

En vous remerciant par avance et vous priant, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir faire bon accueil à la présente motion.

Les Verts du Grand-Saconnex

Francisco Bradley Pierre Eckert Alvina Garcia Angelica Pruncu Cutile Marianne Schirato

⁶ Voir : <http://www.ville-geneve.ch/themes/structures-accueil-enfance-activites-extrascolaires/securite-chemin-ecole/>

⁷ Voir : <http://www.mobilitescolaire.ch/non-classe/nouvelles-pms-de-meyrin/>